

Documents nécessaires pour la maternelle

Compte tenu du Covid-19, la période d'inscription a été transformée en une procédure d'inscription en ligne jusqu'à la réouverture des écoles. Désormais, tous les documents sont acceptés **par voie électronique**. Vous pouvez envoyer tous les documents par e-mail au mandataire des inscriptions de votre école. Si vous n'êtes pas sûr de savoir qui est le mandataire des inscriptions de votre école, veuillez contacter l'école.

- **Preuve de naissance (votre enfant doit avoir quatre ans révolus avant le 1er septembre 2020)**
Acte de naissance original certifié, Dossier d'hôpital de naissance viable, Carte verte, Carte rose ou Carte d'identité fédérale I-94; ou passeport de l'enfant (les copies de ces documents ne sont pas acceptées)
- **Preuve de la garde (si applicable)**
Nécessaire uniquement si votre nom ne se trouve pas sur l'acte de naissance de l'enfant
- **Preuve d'identité du parent ou gardien**
Pièce d'identité avec photo émise par l'état ou le gouvernement telle qu'un permis de conduire de l'état de Géorgie, ou un passeport américain.
- **Preuve de résidence en Géorgie* du parent ou tuteur**
Contrat de location ou hypothèque à votre nom, OU facture d'électricité, d'eau ou de gaz, à votre nom, les factures de téléphones et câble ne sont pas acceptées

* Les élèves qui vivent avec leurs parents ou tuteurs légaux mais résident au domicile d'un autre adulte et souhaitent s'inscrire dans une école du comté de DeKalb doivent remplir un formulaire d'affidavit de résidence.

À noter : Pendant toute la durée de cette épidémie de COVID-19, les familles ayant besoin d'un affidavit de résidence doivent remplir et envoyer le formulaire en suivant les directives suivantes :

1. Le parent/tuteur doit remplir les pages 2 et 3 du formulaire et le faire certifier par un notaire.
2. Le propriétaire du logement doit remplir et signaler la 4e page du formulaire. La page 4 **N'A PAS BESOIN** d'être signée en présence d'un fonctionnaire de l'école.
3. **IL N'EST PAS NÉCESSAIRE** de remplir la page 5 à ce stade.
4. Envoyez le formulaire rempli (ainsi que tous les autres documents requis au titre de la preuve de résidence) par e-mail au mandataire de l'école. Si vous n'êtes pas sûr de savoir qui est le mandataire de votre école, veuillez contacter l'école.

Compte tenu du COVID-19, la période d'inscription a été modifiée de manière à ce que tous les documents d'inscription soient acceptés en ligne jusqu'à la réouverture des écoles.

- **Carte de sécurité sociale de l'enfant originale OU « Décharge »**
Si une décharge est nécessaire, elle vous sera fournie pendant votre inscription.
- **Carte médicale Peachcare de l'enfant, carte Medicaid, carte d'assurance santé, carte EBT (bons alimentaires) et/ou TANF (si applicable)**
- **Certificat de vaccination (3231)**
- **Certificat d'examen de la vue, de l'ouïe, de Nutrition, et dentaire (3300)**
- **Compte tenu de l'épidémie de COVID-19, les parents/tuteurs disposent de 30 jours pour transmettre le document 3231 et de 90 jours pour transmettre le document 3300, par e-mail au mandataire de l'école.**

Les affectations de place en maternelle sont conditionnées à la validation des documents requis.